

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 14 mars 2016

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 14 mars 2016, À 19H00, AU 20,
RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Lise Julien Gino Gagnon
Denys Leclerc Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière

ABSENTS : Réjean Leclerc, Claude Lefebvre

056-03-2016

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

057-03-2016

PROCÈS-VERBAUX DE FÉVRIER 2016

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

**COMMENTAIRE
ADOPTION**

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 février 2016 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2826 à 2836 comportant les résolutions #025-02-2016 à #044-02-2016 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 23 février 2016 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2837 à 2842 comportant les résolutions #045-02-2016 à #055-02-2016 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

Adopté.

058-03-2016

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 514798 à 514863 inclusivement, totalisant un montant de 36 964,03 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 7103 à 7170 inclusivement, totalisant un montant de 149 952,23 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 2784 à 2800 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 47 809,97 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 058-03-2016 au montant de 234 726,23 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

059-03-2016

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA JOURNÉE DE REGISTRE
DU 14 MARS 2016 (N/D : 105-131)**

Attendu qu'un registre a été tenu le 14 mars 2016 pour le règlement suivant, à savoir:

"02-2016 : Règlement décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour le renflouement d'une partie de notre fonds de roulement."

Attendu que la greffière a confirmé que 0 électeurs ont signés le registre pour le règlement numéro 02-2016 ;

Attendu que le nombre de demandes requises pour que le règlement numéro 02-2016 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 132 ;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt du résultat de ce registre et confirme que le règlement numéro 02-2016 est réputé accepté par les personnes habiles à voter visées par l'avis public du 20 février 2016 annonçant la procédure d'enregistrement du 14 mars 2016.

Adopté.

060-03-2016

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA JOURNÉE DE REGISTRE
DU 14 MARS 2016 (N/D : 105-131)**

Attendu qu'un registre a été tenu le 14 mars 2016 pour le règlement suivant, à savoir:

"03-2016 : Règlement décrétant une dépense de 101 000 \$ et un emprunt de 101 000 \$ pour la réfection d'un ponceau près du 118, rang Sainte-Anne."

Attendu que la greffière a confirmé que 0 électeurs ont signés le registre pour le règlement numéro 03-2016 ;

Attendu que le nombre de demandes requises pour que le règlement numéro 03-2016 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 132 ;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt du résultat de ce registre et confirme que le règlement numéro 03-2016 est réputé accepté par les personnes habiles à voter visées par l'avis public du 20 février 2016 annonçant la procédure d'enregistrement du 14 mars 2016.

Adopté.

061-03-2016

QUOTE-PART 2015 DE LA COUR MUNICIPALE (N/D : 105-150)

Attendu que le bilan annuel 2015 de la cour municipale n'est pas encore disponible;

Attendu que le montant de la quote-part 2015 pour Saint-Basile est connu au montant de 8 746,80 \$ taxes incluses;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement de sa quote-part 2015 au montant de 8 746,80 \$.

Attendu que la greffière déposera le rapport de la cour municipale de Saint-Raymond pour l'année 2015 dès que celui-ci sera disponible.

Adopté.

062-03-2016

**MODIFICATION DE L'ADRESSE DU LIEU OÙ SIÈGE
ACTUELLEMENT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE
DE SAINT-RAYMOND SUR LE TERRITOIRE DE LA
MRC DE LA JACQUES-CARTIER (ND : 105-150)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile fait partie de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond;

Attendu que l'article 3 de cette entente prévoit entre autres que la cour municipale siège sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier au centre communautaire situé au 46, chemin du Village à Lac-Beauport (Québec) G3B 1R2;

Attendu que ce lieu des séances a été modifié en 2012, à la suite de l'approbation du ministre de la Justice, afin d'être déplacé au 75, chemin du Tour-du-Lac à Lac Beauport;

Attendu qu'il y a lieu de retourner à l'endroit initial, soit le 46, chemin du Village puisque cet endroit sera complètement réaménagé et deviendra ainsi plus fonctionnel pour les différents intervenant de la cour municipale;

Attendu que l'article 24 de la Loi sur les cours municipales énonce, à son deuxième alinéa, que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale peut être effectuée par résolution approuvée par le ministre de la Justice;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte que l'adresse du lieu où siège actuellement la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier soit le 75, chemin Tour-du-Lac à Lac Beauport (Québec) G3B 0S9 soit modifié par le 46, chemin du Village à Lac Beauport (Québec) G3B 1R2.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la Loi sur les cours municipales.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

063-03-2016

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté.

064-03-2016

CONTRIBUTION AU CENTRE NATURE POUR 2016 (N/D : 114-508)

Attendu que la contribution prévue au budget 2016 de la Ville est de 37 740 \$;

Attendu que le Centre nature a déjà reçu un montant de 10 000 \$ en novembre 2015 (rés. 256-10-2015) et un autre de 10 000 \$ en janvier 2016 (rés. 008-01-2016);

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement au montant de 10 000 \$.

Adopté.

065-03-2016

**Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile**

AVIS DE MOTION

D'un règlement d'emprunt concernant l'acquisition de compteurs d'eau et d'une partie des frais reliés à leur installation.

Je, soussigné, Monsieur Yves Walsh, conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt concernant l'acquisition de compteurs d'eau et d'une partie des frais reliés à leur installation.

Et j'ai signé : _____

Yves Walsh, conseiller

066-03-2016

**PLAN D'INTERVENTION PROJET #1513 - MANDAT POUR
INSPECTION PAR CAMÉRA (N/D : 103-100)**

Attendu que Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu, dans le cadre de la confection de notre plan d'intervention, a demandé des prix pour l'inspection télévisée de certaines conduites d'égout domestique et pluvial, incluant la reprise d'inspection en sens inverse, les mobilisations et démobilisations ainsi que tous les frais;

Attendu que la proposition est basée sur une quantité de \pm 3 000 mètres linéaires avec un prix unitaire au mètre linéaire;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde le mandat pour l'inspection par caméra à Can Explore, pour un montant de 2 \$ le mètre linéaire, soit approximativement un montant de 6 000 \$, taxes en sus.

Que la présente dépense est prévue au programme des immobilisations 2016-2017-2018.

Adopté.

067-03-2016

Province de Québec

MRC de Portneuf

Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

D'un règlement modifiant le règlement numéro 13-2012, complémentaire au RMU-03 sur l'utilisation de l'eau potable.

Je, soussigné, Monsieur Gino Gagnon , conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement numéro 13-2012, complémentaire au RMU-03 sur l'utilisation de l'eau potable.

Et j'ai signé : _____

Gino Gagnon, conseiller

068-03-2016

DOSSIER D'INFRACTION – MISE EN DEMEURE (N/D : 55-044)

Attendu les non-conformités aux règlements d'urbanisme et municipaux de l'immeuble sis au 44, Grand Rang;

Attendu l'avis d'infraction envoyé en 2015 par la Ville de Saint Basile;

Attendu que les personnes responsables n'obtempèrent pas selon les délais fixés dans l'avis d'infraction envoyé;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate la firme Morency société d'avocats S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville dans le dossier du 44, Grand Rang. Le mandat consiste à émettre une mise en demeure visant l'exécution des travaux en lien avec les règlements susmentionnés et qu'à défaut d'exécuter les travaux desdits propriétaires dans le délai imparti, d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieur à l'effet que la Ville puisse elle-même exécuter ces travaux aux frais des propriétaires.

Adopté.

069-03-2016
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

Projet de règlement numéro 04A-2016

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage
numéro 07-2012.

Considérant que le règlement de zonage de la de la Ville de Saint-Basile est entré en vigueur le 13 septembre 2012 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le présent projet de règlement vise à autoriser de nouvelles catégories d'usages dans les groupes d'usage communautaire et récréation dans une zone mixte, de préciser de nouvelles normes relatives aux caractéristiques des bâtiments principaux dans certaines zones du développement domiciliaire, de régir certains usages, constructions ou ouvrages permis dans une zone à risque de glissement de terrain pour des raisons de sécurité publique et de préciser certaines normes relatives à certains types d'entreposage (ou de remisages);

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 04A-2016 soit et est adopté.

Qu'un avis public sera affiché, résumant le projet et faisant mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue la consultation publique.

Adopté.

070-03-2016

CPTAQ - DOSSIER # LOT 4 896 625
(N/D : 4 896 625)

Attendu que la demanderesse s'adresse à la Commission afin d'être autorisée à acquérir une parcelle d'une superficie d'environ 2 807 mètres carrés du lot numéro 4 896 625 en faveur de l'immeuble numéro de lot 4 896 626 ;

Attendu qu'autoriser cette cession de parcelle ne contrevient pas à la réglementation municipale et permet d'inclure cette superficie à une résidence existante;

Attendu qu'autoriser cette cession de parcelle permet un accès direct à la propriété de la partie demanderesse ;

Attendu que l'homogénéité du secteur concerné n'est pas affectée compte tenu de l'emplacement visé;

Attendu qu'en vertu de l'article 61.1 de la loi, la Ville déclare qu'il y a environ soixante-quinze (75) espaces appropriés disponibles sur son territoire;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile appuie cette demande et recommande à la Commission d'y donner suite.

Adopté.

071-03-2016

VENTE DU CAMION INCENDIE (N/D : 205-120)

Attendu qu'il y a eu lieu de procéder à la vente du camion incendie GMC, modèle TOP, année 1991;

Considérant que l'offre de la Ville de Portneuf s'élève à 1 500 \$ et que cette dernière veut se servir du camion pour son école de formation des pompiers;

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Denys Leclerc **et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine l'offre de la Ville de Portneuf, pour la vente du camion incendie GMC, modèle TOP, année 1991.

Adopté.

072-03-2016

SERVICE INCENDIE – CONGRÈS ACSIQ 2016 (N/D : 304-110)

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Cédric Plamondon (accompagné), directeur du service des incendies, à participer au congrès de l'association des chefs de services d'incendie du Québec (ACSIQ), qui se déroulera cette année du 20 au 24 mai 2016, à Gatineau.

Que ce conseil défrayera l'inscription au congrès et des différentes activités au coût de 479,45 \$ (taxes en sus), ainsi que les frais de chambre (4 soirs) pour le séjour.

Que sur présentation des pièces justificatives, ce conseil remboursera les frais réellement encourus.

Que ces dépenses sont imputables au budget 2016 du département sécurité incendie.

Adopté.

073-03-2016

**MANDAT À LA MRC - COORDINATION À UNE ÉTUDE DE
FAISABILITÉ EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE RÉGIE
INTER-MUNICIPALE POUR LE SERVICE DE PROTECTION
INCENDIE (N/D : 502-103)**

Attendu que les municipalités de Neuville, Pont-Rouge, Donnacona, Cap-Santé, Saint-Basile et Sainte-Christine-d'Auvergne participent à une étude de faisabilité en vue de la création d'une régie inter-municipale pour le service de protection incendie;

Attendu qu'il y a lieu de confier différents mandats à la MRC pour aider les municipalités à réaliser ladite étude de faisabilité;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat la MRC de Portneuf, pour :

- La coordination du projet d'étude de faisabilité;
- Procéder à un appel d'offres en notre nom (si le budgétaire du projet dépassait les 25 000 \$);
- Déposer un projet commun au fonds de développement du territoire
- Octroyer le contrat au consultant retenu en notre nom;
- Partager la facture du contrat en parts égales avec les autres municipalités participantes, excluant Sainte-Christine d'Auvergne, advenant que le fonds de développement du territoire ne peut s'appliquer.

Que la Ville de Saint-Basile est d'accord, si applicable, pour conclure de gré à gré un contrat avec un consultant retenu, à la suite des rencontres avec différents consultants.

Adopté.

074-03-2016

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA MODIFICATION DU
PROTOCOLE D'ENTENTE ENCADRANT L'ENTRAIDE EN CAS
D'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF
(N/D : 502-103)**

Considérant que le schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf prévoit la mise en place de l'entraide automatique;

Considérant que la version révisée du schéma de couverture de risques ne pourra recevoir son attestation de la part du ministre de la Sécurité publique que si l'entraide automatique est officiellement en vigueur sur le territoire de la MRC de Portneuf;

Considérant que la MRC a remis aux maires, lors de la séance du conseil de la MRC du 17 février 2016, toutes les informations nécessaires à l'implantation de l'entraide automatique ainsi que la modification à apporter au Protocole d'entente d'entraide;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a pris connaissance et est en accord avec la modification à apporter au *Protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf*, concernant l'ajout de l'entraide automatique, et qu'une copie de la présente résolution soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture.

Que le conseil autorise monsieur Jean Poirier, maire à signer au nom de la municipalité le protocole d'entente modifié.

Adopté.

075-03-2016

**CREUSAGE PIED-DU-ROCHER SUD
AUTORISATION PROPRIÉTAIRES PROJET #1608 (N/D : 602-130)**

Attendu que dans le cadre des travaux de creusage de fossés au Chemin Pied-du-Rocher sud, une autorisation doit être reçue de chacun des propriétaires touchés par lesdits travaux;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a pris connaissance de cette autorisation ;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte ladite autorisation avec chacun des propriétaires.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics, à signer comme témoin ladite autorisation de chacun des propriétaires.

Adopté.

076-03-2016

**CONSTRUCTION RUE PAGÉ ET GENEST – ADJUDICATION POUR LA
FOURNITURE DE LAMPADAIRES PROJET #1301 (N/D : 401-111)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile doit procéder à l'achat pour de la fourniture de lampadaires pour la continuité de la construction de la rue Genest et de la nouvelle rue Pagé;

Attendu que le directeur des travaux publics, Monsieur Yves Savard, a fait une demande de prix à Lumca Inc. pour l'achat de la fourniture de lampadaires;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission de Lumca Inc. pour dix (10) lampadaires, au coût de 10 472 \$, taxes en sus.

Que lesdits travaux sont exécutés en vertu du règlement d'emprunt numéro 04-2011.

Adopté.

077-03-2016

**APPEL D'OFFRE 2016-03 – TRAÇAGE DE BANDES DE DÉMARCATIION
ROUTIÈRE – ADJUDICATION DU CONTRAT (N/D : 401-111)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumission sur invitation, en date du 16 février 2016, pour adjuger des travaux visant à tracer des bandes de démarcation routière sur son territoire;

Attendu qu'en date du 2 mars 2016, le conseil a reçu des soumissions suivant deux options; pour une durée d'une (1) année et de deux (2) années;

Attendu que trois soumissions ont été reçues, à savoir:

	Option 1	Option 2
Marquage et Traçage du Québec Inc.	10 876,36 \$	21 752,72 \$
Lignes Maska (9254-8783 Québec Inc.)	12 350,22 \$	24 700,44 \$
Lignco Sigma Inc.	19 928,73 \$	40 195,23 \$

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour le traçage de bandes de démarcation routière, pour l'option 2, du soumissionnaire Marquage et Traçage du Québec Inc., pour le prix de 21 752,72 \$, taxes en sus.

Que Messieurs Jean Poirier et Paulin Leclerc, respectivement maire et directeur général soient et sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Que la dépense sera payée à même le poste budgétaire numéro 02 35500 521.

Adopté.

078-03-2016

**Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile**

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant des modifications aux règlements concernant les animaux.

Je, soussigné, Monsieur Gino Gagnon, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant des modifications aux règlements concernant les animaux .

Et j'ai signé : _____

Gino Gagnon, conseiller

079-03-2016

VILLE DE SAINT-BASILE
POLITIQUE POUR VENTE DE TERRAINS (# 1301) (N/D : 704-131)

Attendu que la Ville de Saint-Basile est propriétaire d'une banque de vingt-deux (22) terrains, dans le développement résidentiel "Saint-Basile sur le Parc, phase 2" et en rapport avec cela, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 252-10-2014 ;

Attendu que par ladite résolution numéro 252-10-2014, ce conseil a nommé madame Laurie Mimeault, urbaniste et adjointe en gestion des projets et monsieur Paulin Leclerc, directeur général pour signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile toutes les promesses d'achat concernant ladite résolution numéro 252-10-2014 ;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil autorise également, monsieur Bruno Boivin, inspecteur en bâtiment à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile toutes les promesses d'achat en rapport avec la résolution numéro 252-10-2014.

Adopté.

080-03-2016

**RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX (N/D : 107-120)**

Considérant que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

Considérant que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2);

Considérant que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité des conseillers présents** :

Que la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adopté.

081-03-2016

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
APPROBATION BUDGET 2016 (N/D : 114-400)**

Il est **proposé par** Monsieur Yves Walsh, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte le budget pour l'exercice financier 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile, en tenant compte d'un déficit de 127 951 \$ à la fin dudit exercice, pour donner les contributions suivantes :

SHQ :	115 156 \$
Municipalité :	12 795 \$

Attendu que copie soit transmise à Madame Line Juneau, Directrice de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile.

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile confirme Messieurs Réjean Leclerc et Denys Leclerc, conseillers, pour siéger au conseil d'administration de l'OMH pour l'année 2016.

Adopté.

082-03-2016

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est a à 20h45 et ajournée au 30 mars à 19h00.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière